

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-9-1-1

Séance du vendredi 5 décembre
2025

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
MATT Nicolas donne procuration à JANDER Nicolas
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à ERBS André
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES :

FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, MILLION Lara, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

COUCHOT Alain, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-9-1-2 du 13 novembre 2023 relative à l'attribution de subventions d'investissement, au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, notamment au bénéfice de l'association Inact pour la rénovation d'ateliers d'artistes,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-1-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 - Service public Alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants - Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, modifié,
- VU le règlement du Fonds de Solidarité Territoriale modifié,
- VU l'avis des Commissions Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg, Ouest Alsace - Saverne - Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace et de l'équité territoriale, Région de Colmar et Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement, au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, pour un montant total de 330 464 € telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et comprenant notamment une subvention de 25 000 € au bénéfice de l'association des secouristes sauveteurs de la Robertsau ;

- Approuve la convention financière destinée notamment à permettre le versement de la subvention d'investissement de 25 000 € précitée allouée au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association des secouristes sauveteurs de la Robertsau, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention financière ;
- Décide de retirer la délibération n° CP-2023-9-1-2 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023 uniquement en ce qui concerne l'attribution à l'association Inact d'une subvention d'investissement de 1 200 € pour la rénovation d'ateliers d'artistes au titre du Fonds de Solidarité Territoriale ;
- Attribue à l'association la Semencerie une subvention d'investissement de 1 200 € pour la rénovation d'ateliers d'artistes au titre du Fonds de Solidarité Territoriale. Cette subvention a une durée de validité jusqu'au 1^{er} décembre 2026 ;
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération sur présentation des justificatifs requis. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et les imputations budgétaires correspondantes sont détaillées dans le tableau annexe joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

7 non-participations au vote

Carole ELMLINGER, Adjointe au maire de la Commune d'Ensisheim

Joseph KAMMERER, Maire de la Commune de Logelheim

Michel LORENTZ, Maire de la Commune de Roeschwoog

Denis SCHULTZ, Maire de la Commune de Sand

Elisabeth DREYFUS, Adjointe au maire de la Commune d'Illkirch-Graffenstaden

Yves SUBLON, Maire de la Commune d'Eschau

Chantal JEANPERT, Adjointe au maire de la Commune de Molsheim